



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 27 septembre 2022

Présidence M. le Président THIERRY HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal no 14/2022 « Réponse au projet de Monsieur le Conseiller communal Simon Schulé - Modification de l'article 12 du règlement du Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne » adopté en séance du 28 mars 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

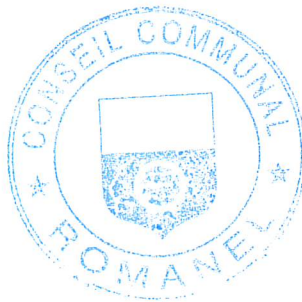
de refuser la proposition.

Ainsi délibéré en séance du 27 septembre 2022.

Le Président :



Thierry HENRY



La Secrétaire :



Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 29 septembre 2022